

DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU

District Rhône et côtiers méditerranéens

Territoire Isère aval et Bas Dauphiné

Pressions polluantes importantes
sur les milieux aquatiques

Décembre 2003

REJETS DE COLLECTIVITES :

- < à 5 000 EH
- de 5 000 à 20 000 EH
- > à 20 000 EH

REJETS INDUSTRIELS :

- toxiques
- de 2 000 à 5 000 EH
- > à 5 000 EH

AUTRES TYPES DE POLLUTION :

- Décharge

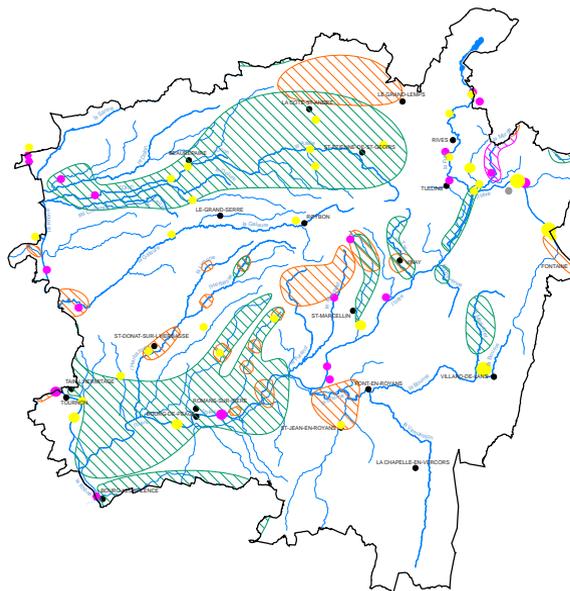
ZONE DE POLLUTION DIFFUSE :

- ▨ agricole
- ▨ industrielle
- ▨ urbaine

- Commune
- Cours d'eau
- Délimitation du territoire SDAGE-DCE

Echelle :

0 10 Km



Sources : Experts locaux
Cartographie : Agence de l'eau RM et C
(juillet 2004)

AVERTISSEMENT :

Seules les pressions les plus importantes sur les milieux aquatiques sont ici représentées et en aucun cas il ne s'agit d'un inventaire exhaustif des pressions. Des hétérogénéités peuvent apparaître d'un bassin versant à l'autre en fonction de la précision des expertises menées par les groupes locaux.